

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 49 (1913)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

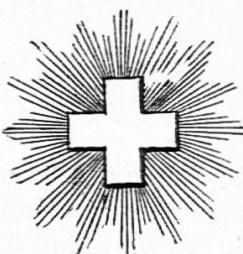
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIX^e ANNÉE

N° 40.



LAUSANNE

4 Octobre 1913

L'ÉDUCATEUR

(L'*Educateur* et l'*Ecole réunis*.)

SOMMAIRE : *Admission des élèves primaires aux examens des postes, télégraphes et douanes.* — *Une généreuse initiative.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel.* — *Bibliographie.* — *Nouveauté pédagogique.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Langue maternelle.* — *Orthographe.* — *La comptabilité à l'école primaire.*

ADMISSION DES ÉLÈVES PRIMAIRE AUX EXAMENS DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET DOUANES

Le Conseil fédéral vient de rapporter la disposition de l'ordonnance du 15 novembre 1910 qui prescrivait que les candidats aux examens des postes, télégraphes et douanes devaient avoir fréquenté une école secondaire pendant deux ans au moins ; il a, de plus, abaissé de 17 à 16 ans l'admission à l'apprentissage.

En février dernier, la Société des instituteurs bernois était intervenue dans ce sens auprès de la Direction générale des postes, mais sans succès. Tôt après, le Bureau de la Société pédagogique romande a adressé au Conseil fédéral lui-même une pétition dont nous n'avons pas cru devoir publier le texte jusqu'ici par déférence pour cette haute autorité, et à laquelle la Société des instituteurs bernois a demandé ensuite de s'associer.

La question étant maintenant tranchée conformément à nos désirs, et même au delà, notre lettre n'a plus qu'un intérêt rétrospectif ; nous pensons toutefois que, même à ce titre, elle peut intéresser les lecteurs de l'*Educateur*, tout en renseignant les membres du Comité central romand sur la suite qui a été donnée à leur décision d'octobre dernier. C'est pourquoi nous la publions ci-dessous.

Au Haut Conseil fédéral Suisse, Berne.

Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les membres du Conseil fédéral.

Donnant suite à une décision prise par la Société pédagogique vaudoise dans sa

dernière réunion plénière, décision que l'assemblée des délégués de la *Société pédagogique de la Suisse romande* récemment réunis à Lausanne, a faite sienne, nous prenons la liberté de vous exposer ce qui suit :

L'ordonnance du Conseil fédéral du 15 novembre 1910 réglant les conditions d'admission aux examens des postes, télégraphes et douanes, prescrit que les candidats devront avoir fréquenté une école secondaire pendant deux ans au moins. La mise en vigueur de cette disposition a causé, tout spécialement en Suisse romande, une impression pénible dont nous croyons devoir nous faire l'écho auprès de vous, en notre qualité de mandataires d'une société qui groupe, entre autres, plus de trois mille membres du corps enseignant primaire des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et du Jura bernois.

* Cette disposition a fermé à tout jamais la porte des examens fédéraux aux nombreux jeunes gens intelligents que des circonstances matérielles peu favorables, ou l'éloignement des centres, ont empêchés de bénéficier d'études secondaires.

Jusqu'à maintenant ils pouvaient, par un travail personnel énergique, par un séjour en Suisse allemande, ainsi qu'à l'aide de cours du soir organisés en beaucoup d'endroits par des sociétés locales, combler les lacunes de leur savoir, et obtenaient souvent aux examens d'admission, un rang supérieur à celui de jeunes gens sortis des écoles secondaires. Ils fournissaient ainsi une preuve de volonté qui était une garantie de leur travail futur. C'est parmi de tels jeunes gens que se sont recrutés un grand nombre des meilleurs fonctionnaires des administrations publiques et privées, qui ont été des autodidactes.

A la suite de l'ordonnance du 15 novembre 1910, les mieux doués d'entre eux se voient refuser l'admission aux examens fédéraux et y voient admettre des élèves d'établissements secondaires qui leur sont parfois notablement inférieurs comme savoir et comme caractère. Si le fait d'avoir figuré au rôle d'une telle école pendant deux années était une garantie suffisante de culture générale chez le candidat, nous nous inclinerions devant les intérêts supérieurs de l'administration ; mais il est bien évident que tel n'est pas le cas. L'école secondaire ou primaire supérieure affecte les types les plus divers dans nos différents cantons et même dans les différentes villes ou villages du même canton. Elle est ici une pure préparation aux études supérieures, ailleurs un simple complément de l'école primaire ; dans les cantons où les études primaires sont de 6 années seulement, elle joue un rôle différent de celui qu'elle assume là où l'école primaire comprend 8 ou même 9 années d'études.

Dans tel endroit, les conditions d'admission à l'école secondaire sont très sévères ; dans tel autre, la nécessité de faire vivre un établissement fait que l'indulgence y est poussée jusqu'aux dernières limites. Telle école comprend plusieurs classes superposées, avec de nombreux maîtres ; telle autre groupe dans une même classe des élèves de 12 à 16 ans avec un seul maître chargé des enseignements les plus divers. Dans les unes, plusieurs langues étrangères figurent au programme ; dans d'autres, les éléments d'une seule langue autre que la langue maternelle sont à peine ébauchés.

En regard de cet état de choses, et du même privilège conféré à toutes ces écoles

indistinctement, qu'il nous soit permis de rappeler que l'enseignement primaire de certains cantons accomplit un programme qui n'est pas sensiblement inférieur à celui des écoles secondaires d'autres cantons. Il n'en ressent que plus douloureusement l'ostracisme dont il est l'objet.

Le candidat ayant été un bon élève d'une bonne école secondaire sera certes toujours préférable à un candidat sorti d'une école purement primaire; mais avec la diversité d'écoles, de programmes et d'organisations scolaires, qui est le fait de notre pays, l'ordonnance fédérale contre laquelle nous nous élevons aboutit en fait à favoriser parfois des jeunes gens médiocrement travailleurs ou médiocrement doués au détriment d'autres offrant des garanties personnelles de savoir et de caractère bien supérieures.

Les jeunes gens qu'on a refusé d'examiner simplement parce que leurs parents (si parents ils avaient) n'ont pas pu ou pas voulu les envoyer à l'école portant l'étiquette requise, n'ont-ils pas le droit de se considérer comme des parias dans notre démocratie? Ils l'ont d'autant plus que nombre d'administrations privées seront tentées d'imiter l'administration fédérale et de fermer leurs portes aux élèves de l'école du peuple.

Messieurs les membres du Conseil fédéral, nous venons, au nom des instituteurs romands, vous demander de ne pas refuser plus longtemps l'admission aux examens fédéraux, aux élèves qui nous sont chers, ceux à l'éducation de qui nous consacrons nos forces et nos vies. Nous venons vous demander de ne pas décourager, par une mesure aussi absolue, le travail individuel, l'étude personnelle, la volonté persévérente des jeunes gens désireux de se créer, *par leurs propres forces*, une situation honorable.

Nous savons qu'une culture générale supérieure à celle de la moyenne de nos élèves est nécessaire aux futurs fonctionnaires fédéraux, mais nous pensons qu'elle peut être assurée par d'autres moyens que celui auquel on a eu recours pour cela.

L'enseignement secondaire étant uniquement de la compétence des cantons, son programme et son organisation n'étant soumis à aucun contrôle d'aucune sorte de la part de l'autorité fédérale, il n'est pas logique, il est même injuste que cette même autorité lui confère un droit exclusif pour l'admission aux examens fédéraux.

D'autre part, comme nous avons conscience de la nécessité où se trouve l'administration fédérale de n'ouvrir ses portes qu'à des jeunes gens possédant une culture générale suffisante, nous venons vous demander de bien vouloir étudier le remplacement de la disposition sus-mentionnée, par l'élaboration d'un programme minimum d'admission aux examens fédéraux, programme fixant d'une manière aussi précise que possible la nature des études que le candidat devra avoir faites pour être en droit d'espérer réussir ces examens. Ce programme aurait l'avantage de pouvoir servir de base aux écoles publiques et privées qui désireraient préparer leurs élèves en vue des dits examens. Ce point fixé, il serait facile de donner aux épreuves une forme qui empêche à tout jamais de les réussir les candidats dont la culture serait insuffisante.

Mais ayant toutes choses, nous prenons la liberté de demander à votre haute

autorité, au nom de l'égalité devant la loi, garantie à tous les ressortissants de notre pays, d'autoriser les candidats à se préparer à ces épreuves par les moyens qui leur conviendront, ceux auxquels leur situation matérielle, leurs aptitudes personnelles ou les circonstances locales leur permettront d'avoir recours.

Dans l'espoir que notre demande recevra un accueil favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil fédéral, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Pour le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande :

Le président : E. BRIOD.

Le secrétaire : ERNEST SAVARY.

Voici de plus la réponse à sa requête que le Bureau de notre Comité central vient de recevoir :

Berne, le 19 septembre 1913.

La Chancellerie de la Confédération suisse au Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande (Monsieur E. Briod, président),

Lausanne.

Messieurs,

Par requête du 31 mars dernier, vous avez demandé au Conseil fédéral d'éliminer de son ordonnance du 15 novembre 1910 réglant les conditions d'admission aux examens des postes, télégraphes et douanes, la disposition à teneur de laquelle les candidats, pour être admis aux examens, doivent avoir fréquenté une école secondaire pendant deux ans au moins.

Nous avons été chargés et avons l'honneur de vous faire observer tout d'abord qu'il n'existe pas de dispositions réglant d'une manière uniforme les conditions d'admission aux examens des postes, des télégraphes et des douanes. L'ordonnance à laquelle vous faites allusion est sans doute celle publiée en exécution de la loi fédérale sur les postes suisses du 5 avril 1910. Cette ordonnance (R. O. n. S., XXVI, 823) ne s'applique qu'à l'Administration des postes. Elle est datée du 15 novembre 1910 et renferme à l'article 233, chiffre 3, les dispositions dont vous sollicitez l'abolition.

Après examen de la question, le Conseil fédéral a décidé, sur le préavis de l'administration intéressée, de donner au chiffre 3 de l'article susmentionné la nouvelle teneur suivante :

« 3. — A la date prévue pour l'entrée au service (art. 235, chiffre 1), les candidats à l'apprentissage postal ne doivent pas être âgés de moins de 16 ans ou de plus de 25 ans. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'avec l'assentiment de la direction générale des postes. Le département des postes se réserve de modifier suivant les circonstances les limites d'âge précitées.

» On exige des candidats un certain degré d'instruction générale, la connaissance d'au moins deux langues nationales, une réputation irréprochable, une bonne santé et une constitution physique les rendant propres au service postal. »

Ces prescriptions seront déjà applicables aux examens pour candidats à l'apprentissage postal qui auront lieu au printemps 1914.

Il a ainsi été donné suite à votre requête.

Nous ajoutons que, pour être admis aux examens pour apprentis télégraphiques,

les candidats n'ont pas à fournir la preuve d'avoir fréquenté une école secondaire.

- Les dispositions réglant la matière pour l'administration des douanes prescrivent que les candidats aux places de commis dans le service des douanes doivent posséder « une instruction générale équivalente au moins à celle qu'on peut acquérir en suivant les quatre classes supérieures d'une école secondaire ». (R. O. n. S. XXVII, 241). Cette prescription ne s'applique ni aux visiteurs, ni aux membres du corps des gardes-frontières.

L'administration des douanes déclare qu'en ce qui concerne les commis, elle ne saurait recommander une modification du règlement en vigueur.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom de la Chancellerie fédérale suisse,

Le 1^{er} Vice-Chancelier :

DAVID.

Nous remercions la Chancellerie fédérale de ses explications claires et complètes, et exprimons au Conseil fédéral toute notre gratitude pour l'accueil favorable qu'il a fait à notre requête. Diverses informations nous avaient fait croire que les exigences pour l'admission aux examens étaient les mêmes dans les trois administrations; la lettre ci-dessus montre qu'il n'en est rien. La disposition ayant trait aux commis de douanes est tout à fait dans l'esprit de notre demande : elle exige en effet *une instruction équivalente à celle qu'on peut acquérir dans une école secondaire*, et non pas la fréquentation pendant un temps déterminé d'une école portant ce titre. La différence est sensible.

LE BUREAU DE LA S. P. R.

UNE GÉNÉREUSE INITIATIVE

L'éditeur de l'*Educateur* a reçu, dans le courant de l'été, la lettre ci-dessous qui intéressera sans doute les lecteurs de ce journal. Si elle traduit quelque ignorance bien compréhensible de notre organisation scolaire, elle exprime des sentiments qui ne resteront pas sans écho dans le cœur des éducateurs romands, et engageront quelques-uns d'entre eux à faire usage, pour leur propre école, de l'offre généreuse de son auteur.

Tokio, 11 juin 1913.

A l'Editeur de l'*Educateur*,

Cher éditeur,

En vous priant d'excuser la peine que je vous donne, je vous adresse les lignes suivantes. Je crois que les préjugés ou mauvais sentiments existant entre les

nations occidentales d'une part et les orientales d'autre part ont leur origine uniquement dans la difficulté qu'elles ont de se comprendre, à cause des différences profondes qu'offrent leurs langues, leurs coutumes, leurs religions, leur étiquette, etc. Désirant contribuer à détruire ces obstacles, qui ne sont pas insurmontables, je vais publier une revue mensuelle pour enfants, en anglais, français et japonais facile à comprendre, revue dans laquelle je ferai figurer des dessins et autres travaux d'enfants occidentaux et orientaux, et que j'enverrai ensuite aux écoles élémentaires de toutes les parties du monde, dans l'intérêt d'une compréhension mutuelle et de la comparaison des systèmes d'éducation. Le cerveau des enfants étant simple et clair, les impressions reçues ne s'en effaceront pas, même à l'âge adulte. Ne dit-on pas de l'enfant qu'il est « le père de l'homme » ? La notion de la fraternité universelle acquise de cette façon ne disparaîtra par de leur esprit, au contraire, elle fera l'orgueil de leur vieillesse. De plus, nous pouvons affirmer que cette notion est la base d'une paix internationale perpétuelle. Je ne doute pas que vous ne consentiez avec plaisir à m'aider, car vous aussi espérez cette paix avec ardeur.

Cher éditeur, voulez-vous, s'il vous plaît, faire connaître cette tentative nouvelle, dans votre estimé journal, afin que vos lecteurs veuillent bien me communiquer (en anglais, français ou espéranto) des adresses d'écoles élémentaires, enfantines ou primaires, de leur pays ou de leur ville; car je désire faire don à ces institutions du journal que je vais publier.

Comptant sur votre concours, je suis, cher Monsieur, votre dévoué.

M. HIKOSAKA, 33, Abekawamachi
Asakusa, Tokio (Japon).

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecole normale.** — A la suite des épreuves complémentaires qui viennent d'être subies le brevet de capacité pour l'enseignement primaire a été délivré à Mlle Alice Martin, de Rossinière, et à M. Louis Metzner, de Schattenhalb (Berne).

*** **Aux membres de la S.P.V.** Les membres actifs, honoraires et passifs de la S. P. V. sont informés que par suite de décision prise par le Département de l'Instruction publique, les réunions annuelles de section auront lieu le *samedi 15 novembre 1913*, à 9 heures du matin. L'ordre du jour prévoit la discussion des rapports qui seront présentés sur les deux questions déjà mises à l'étude lors des Conférences officielles du printemps. Ces deux questions sont : 1^o *La culture nationale et l'éducation civique*. 2^o *L'augmentation de la subvention fédérale à l'Ecole primaire*, questions qui seront de nouveau discutées à l'occasion du prochain Congrès romand de 1914. Nous prions donc les rapporteurs de bien vouloir se mettre à l'œuvre sans retard, de se documenter le plus possible, afin d'arriver devant leurs sections avec des rapports soigneusement étudiés, appro-

fondis et desquels pourront être tirées des conclusions pratiques et réalisables. Le prochain numéro du *Bulletin* qui paraîtra fin octobre donnera l'ordre du jour détaillé de la séance. Il est rappelé qu'un congé officiel est accordé par le Département aux instituteurs et institutrices, *mais seulement à ceux qui font partie de la S. P. V.* et moyennant avis préalable à leur Commission scolaire respective.

A. D.

** **Une retraite.** — C'est celle de M. Tripod, instituteur à Forel sur Lavaux, qui se retire après 34 ans d'enseignement dans le canton. Dans une petite réunion tout intime et fraternelle, les autorités scolaires ont pris congé de leur fidèle serviteur et lui ont remis un souvenir, témoignage de leur attachement et de leur gratitude. M. Tripod termine sa carrière pédagogique avec le sentiment du devoir fidèlement accompli ; nous lui souhaitons maintenant une longue et paisible retraite, car il l'a dûment méritée.

A. D.

** **Ecole primaire supérieure.** — Ensuite de la démission d'un instituteur et du faible effectif des classes, le Conseil communal de la Sarraz a décidé la suppression d'une classe primaire et la création d'une classe primaire supérieure régionale s'étendant aux localités suivantes : La Sarraz, Eclépens, Ferreyres, Orny et Pompaples. Cette classe nouvelle sera ouverte au 1^{er} novembre 1913.

Le même Conseil a aussi voté une augmentation des traitements du personnel enseignant, suivant les années de service dans le canton et sur la base du 50 % des augmentations accordées par l'Etat, ceci à partir du 1^{er} janvier 1914. Ces augmentations sont triennales et ascendent à 50 fr. pour les instituteurs (maximum 300 fr. après vingt ans de service) et 30 fr. pour les institutrices (maximum 180 fr.). Nous félicitons les autorités de la Sarraz pour leur intelligente décision.

A. D.

** **Hygiène scolaire.** — Une heureuse innovation dans ce domaine vient d'être réalisée par les écoles de Vevey. Depuis l'an dernier il a été remis à chaque nouvel élève de sept ans une fiche médicale qu'ont dû remplir les parents.

« Lors de l'inscription d'un élève, dit le règlement sanitaire des Ecoles de Vevey, il est remis à la personne qui la requiert (parents ou tuteur) une fiche au moyen de laquelle les parents ou le tuteur, ou le médecin de la famille, auront la faculté de signaler les circonstances sanitaires spéciales dans lesquelles l'enfant se trouve. Cette fiche sera remise, sous pli fermé, au médecin des écoles, qui seul est admis à en faire usage. »

Les différentes rubriques de cette fiche sont réservées aux anomalies de la vue, de l'ouïe, etc., à l'état de l'intelligence et aux maladies graves antérieures. Une page spéciale enregistre les modifications survenues dans le cours de la scolarité.

Ce casier sanitaire, dit *la Feuille d'Avis de Vevey*, rendra de grands services, et les autorités scolaires ont été bien inspirées en imitant, en cela, ce qui existe déjà dans d'autres villes.

A. D.

NEUCHATEL. — **La Loi sur l'Enseignement secondaire.** — On se souvient que pendant la session de novembre 1912, la loi sur l'Enseignement

secondaire avait été renvoyée à la Commission du Grand Conseil qui s'en était occupée, pour nouvel examen. Cette Commission a terminé son travail de revue. L'enseignement pédagogique seul a été l'objet d'une modification importante du projet primitif. Tous les membres de la Commission sont tombés d'accord pour instituer une quatrième année d'études pour les candidats au brevet primaire. Mais il y a eu divergence de vues lorsqu'il s'est agi de déterminer à qui l'on confierait le soin de la préparation des candidats. La majorité s'est ralliée à l'idée d'organiser deux écoles normales cantonales, l'une à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. La minorité a estimé préférable de reprendre les dispositions du Code scolaire de 1904 en laissant subsister à côté de l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel les sections pédagogiques communales (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Cernier, Fleurier.)

Une nouvelle étude financière de la question va être entreprise, tendant à déterminer combien coûteraient les deux Ecoles normales cantonales projetées par la majorité ; puis on élaborera le budget d'une Ecole normale unique que beaucoup appellent de leurs voeux ; enfin on recherchera le total des dépenses nécessaires par la proposition de la minorité.

On le voit, la question est fort complexe. De plus, des intérêts divers et nombreux sont en jeu et on les défendra avec ardeur. Les débats à ce sujet dans le Grand Conseil revêtiront pour toutes ces causes un intérêt tout spécial.

L. Q.

VARIÉTÉ

Le dernier don de M. Carnegie. — Le 31 janvier 1913, M. Carnegie a constitué un fonds dont les 250 000 francs de rentes doivent permettre l'organisation et l'entretien d'un « Bureau de recherches sur l'éducation ». Ce bureau devra étudier le fonctionnement des principaux établissements d'instruction du monde, à tous les degrés, et publier le résultat de ses recherches, afin d'être aussi utile que possible à l'éducation du genre humain.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chemin de fer des Alpes bernoises (Ligne du Lötschberg). Par Ed. Platzhoff-Lejeune. (L'Europe illustrée N° 206-208.) 74 p. in 8^o avec 28 gravures et une carte. Zurich 1913, Art. Institut Orell Füssli, éditeurs. Fr. 1.50.

La série ancienne et bien connue de l'« Europe illustrée » a été augmentée d'un nouveau volume, décrivant le chemin de fer des Alpes de Berne par le Lötschberg au Simplon et en Italie. L'auteur s'est acquitté de sa tâche avec autant d'habileté que de sérieux. Il refait l'historique de ce projet si souvent modifié, abandonné et repris, en décrivant dans le détail les phases de la lutte des Bernois pour obtenir enfin un chemin de fer indépendant qui traverse la

plus grande partie de leur territoire, tout en ayant le caractère d'une grande ligne internationale. Après avoir décrit le projet du Grimsel et l'attitude de Berne vis-à-vis du Gothard et du Simplon, l'auteur fait la description technique détaillée du tracé actuel d'une façon simple et captivante. Il insiste sur les beautés des paysages parcourus et consacre quelques pages aux populations de ces vallées, à leur histoire, à leur caractère et à leurs occupations. Il termine par un exposé des avantages économiques résultant de cette ligne pour le canton de Berne, la Suisse entière et les pays voisins. Richement illustré par une trentaine de vues fort bien réussies et reproduites avec art sur papier brun, ce guide est non seulement destiné à accompagner le voyageur durant le trajet, il sera relu et regardé plus tard comme un précieux souvenir de ce beau voyage.

Almanach du Léman, 1914. Genève, Atar.

Voici la vingt-deuxième année de l'*Almanach du Léman*, auquel on peut attribuer la devise de certaines sardines fameuses : « Toujours à mieux. ». L'édition de 1914 se présente dans des conditions de variété et d'intérêt toutes particulières. Les morceaux de résistance en sont : une Revue de 1913, dont l'auteur ne craint pas, comme Fontenelle, d'avoir largement une main pleine de vérités ; quatre nouvelles signées Henri Chenevard, Gustave Chaudet, Georges Hoffmann et Stéfano, quatre « jeunes » de talents aussi incontestables que divers ; un article patriotique, Ecole de civisme, sur l'instruction civique, et deux curieuses variétés, les Murs qui parlent et les Chevaux savants d'Elberfeld. Sans compter l'inévitable semis de bons mots, witz et facéties servant de légendes à des dessins d'un crayon aussi fin qu'humoristique. Ajoutons que, à part de nombreuses illustrations photographiques, celles des nouvelles sont du jeune maître E. Elzingre, ce qui suffit à classer l'*Almanach du Léman* parmi les publications d'art.

Reçu : *La croissance pendant l'âge scolaire*, par le Dr Paul Godin, avec 16 planches hors texte. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé S.A., éditeurs. Prix : 4 fr. (Fait partie de la collection d'actualités pédagogiques publiées sous les auspices de l'Institut J.-J. Rousseau).

NOUVEAUTÉ PÉDAGOGIQUE

Nous devons saluer l'apparition de la nouvelle revue (*L'Enfance*. Pédiatrie, puériculture, pédagogie, législation), que M. le Dr Delefosse consacre à l'enfance. Etudier non seulement au point de vue pédagogique, médical et hygiénique, mais aussi au point de vue économique, moral et social, tous les problèmes qui concernent l'enfance, voilà, certes, une noble et haute tâche, digne d'être encouragée.

Rédaction : Rue Notre-Dame de Lorette. Paris.



PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

XVII.

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : Un adroit pêcheur.

II. LECTURE. — ANALYSE. — VOCABULAIRE. — COMPTE RENDU.

Au tableau noir :

1. C'est dimanche. Les outils chôment dans la remise. Les bêtes sont à l'écurie. Le grand-père fume sa pipe devant la maison. Jean lit le dernier numéro de *La Terre vaudoise*. Pierre et ses cousins jouent au bord du lac.

2. Malgré son jeune âge, Pierre est un pêcheur adroit. Il vient de mettre un ver à l'hameçon. Il jette sa ligne à l'eau et suit des yeux le bouchon qui flotte à la surface. Il attend patiemment qu'un poisson se fasse prendre.

3. Bientôt le bouchon s'agit et fait mine de s'enfoncer. Pierre donne un coup sec pour enferrer sa proie et tire la ligne. O bonheur ! une perchette aux écailles dorées sort de l'eau, toute frétilante. Il la décroche délicatement et la tue sans tarder. « Marguerite ! Edmond ! où avez-vous mis le panier ? » s'écrie notre pêcheur en herbe.

4. Pierre fixe un nouvel appât à son hameçon et rejette sa ligne à l'eau. La chance le favorise. En moins d'une heure, il prend une trentaine de poissons. Edmond en a une cinquantaine et Jean-Marc, le cadet, une vingtaine. Demain toute la famille se régalerà d'une bonne friture.

GRAMMAIRE : Les pronoms sujets : le pronom **vous**.

Les mots difficiles :

1. Dimanche, un outil, un numéro, le bord (la bordure, border), le lac ; — chômer.

2. Un pêcheur (une pêcheuse), un ver, un hameçon, une ligne, le bouchon, l'œil, les yeux, la surface, un poisson (poissonneux, un poison) ; — adroit ; — malgré.

3. Un coup, (un cou) une proie, une perchette, des écailles (écailleux), un panier, l'herbe, un commencement, ô bonheur ! (bonne heure) ; — s'enfoncer, enferrer, s'écrier ; — frétilant.

4. Un appât (une amorce) la chance, une heure, la friture, une vingtaine, une trentaine, une cinquantaine ; — se régaler (un régal).

5. Une arête, un alevin, un vivier, un aquarium, un filet, une nasse, le requin, le hareng, un thon, un anchois, un turbot, une limande ; — une truite, un brochet, une ombre, une lotte, une ablette, une carpe, une perche.

III. ELOCUTION : 1. Que signifie le verbe chômer ? Qu'est-ce qu'une remise ? Les paysans travaillent-ils le dimanche ? Que fait le grand-père, que fait Jean, pour passer le temps ?

2. Qu'est-ce qu'un poisson ? Comment appelle-t-on un animal qui vit dans l'eau ? Comment appelle-t-on celui qui prend des poissons ? Pierre aime-t-il la pêche ? Avez-vous déjà pris des poissons ? De quoi se sert-on pour les attirer ? Qu'est-ce qu'un ver ? un hameçon ? Qu'est-ce qu'une ligne flottante ? une ligne

de fond ? De quoi se compose une ligne ? (canne, fil tressé, crin, flotteur, hameçon). Quelle est l'utilité du bouchon ?

3. Que fait Pierre lorsque le bouchon s'agit et disparaît sous l'eau ? Pourquoi donne-t-il un coup sec avant de tirer sa ligne ? Quel poisson vient-il de prendre ? Pourquoi le décroche-t-il délicatement ? Pourquoi le tue-t-il sans tarder ? (Pour abréger ses souffrances. La chair d'un poisson tué dès sa sortie de l'eau est plus ferme et plus savoureuse que celle d'un poisson qu'on laisse mourir lentement dans le panier). Qu'est ce qu'un pêcheur en herbe ? Quelle qualité un pêcheur doit-il posséder ? (la patience).

4. Qu'est-ce qu'un appât ? Que signifient ces mots : la chance le favorise ? Combien Pierre prend-il de poissons ? Qu'est-ce qu'une friture ? Que fait-on des poissons ? Quelle précaution doit-on prendre avant de les manger ? Qu'est-ce que les arêtes ? (les os des poissons).

5. Où pêche-t-on le poisson ? Nommez des poissons d'eau douce ? des poissons de mer ? Comment se meuvent-ils dans l'eau ? Comment se reproduisent-ils ? Qu'est-ce qu'un vivier ? un aquarium ? un filet ? une nasse ? un alevin ? un garde-pêche ? Comment conserve-t-on le poisson ?

EXPRESSIONS A DÉFINIR : 6. Etre muet comme un poisson. Etre comme un poisson dans l'eau. Prendre quelqu'un dans ses filets. N'être ni chair, ni poisson. Un poisson d'avril. Petit poisson deviendra grand. Les gros poissons mangent les petits. On n'enseigne pas aux poissons à nager.

IV. CONSEIL : Ne soyez pas imprudents.

Petits amis, si vous êtes seuls, ne jouez pas au bord de l'eau, ne vous baignez pas : vous pourriez vous noyer.

Si vous voulez faire une partie de pêche, demandez-en la permission à votre père ou à votre mère et, surtout, soyez prudents.

V. EXERCICES DE GRAMMAIRE, D'ORTHOGRAPHE, DE VOCABULAIRE ET DE STYLE.

Au tableau noir :

Mes petits amis, quand **vous** pêchez, **vous** devez prendre garde de ne pas tomber dans l'eau.

De quel mot se sert-on pour désigner les personnes à qui l'on parle ?

Que remplace le mot **vous** ?

Pourquoi **vous** est-il un **pronome** ?

Le verbe qui a pour sujet le **pronome** **vous** est à la 2^{me} personne du pluriel. Terminaison **ez**.

Dictées : les textes 1 à 4, puis les deux numéros suivants :

Poissons d'eau douce et poissons de mer.

5. Il y a des poissons dans les rivières, dans les **lacs**, dans les étangs. Il y en a aussi dans les mers. La carpe, le brochet, la truite, l'ombre, la perche, l'ablette sont des poissons d'eau douce. Le **hareng**, la morue, le thon, la sardine, les limandes, la raie, les merlans, les turbots sont des poissons de mer.

6. Le brochet a une gueule fendue jusque sous les yeux et garnie de dents fortes et crochues. C'est un animal très vorace. On l'appelle le requin des eaux douces. Sa chair est blanche et ferme. L'anguille ressemble au serpent. La truite

est très vive et rusée. Il n'est pas facile de s'en emparer. La chair de ce poisson est savoureuse. La nageoire dorsale de la perche est armée de piquants.

DEVOIRS A METTRE A LA 1^{re}, PUIS A LA 2^{me} PERSONNE DU PLURIEL :

7. Je suis un pêcheur adroit. Je viens de mettre un ver à l'hameçon. Je jette la ligne à l'eau. Je suis des yeux le bouchon qui flotte. J'attends patiemment qu'un poisson se fasse prendre.

Modèle du devoir : a) Nous sommes des pêcheurs adroits.... etc. b) Vous êtes des pêcheurs adroits.... etc.

8. Dès que le bouchon s'agit et semble disparaître sous l'eau, je donne un coup sec pour enferrer ma proie. Je tire la ligne. O bonheur ! un poisson est pris. Je le décroche délicatement. Je le tue sans tarder et je le mets dans un panier. Je fixe ensuite un nouvel appât à l'hameçon et je rejette ma ligne à l'eau. En moins d'une heure, j'attrape une vingtaine de poissons.

Modèle du devoir : a) Dès que le bouchon.... nous donnons un coup sec... etc. b) Dès que le bouchon.... vous donnez un coup sec.... etc.

Le poisson.

a) Le poisson est un animal aquatique. Son corps est allongé. Il est recouvert d'écaillles brillantes. Ses yeux sont immobiles et n'ont point de paupières. Il se soutient et se meut dans l'eau à l'aide de ses nageoires. On le voit sur ses flancs et sur son dos. Il possède aussi une queue qui lui permet de se diriger à gauche et à droite.

b) Le poisson respire au moyen de ses branchies. Lorsqu'on le sort de l'eau, il souffre et ne tarde pas à périr. Son sang est rouge et froid. Le poisson est muet. Il pond des œufs que le soleil fait éclore. On le prend à l'hameçon ou au filet.

VOCABULAIRE : a) un **corps** (cor), des écaillles, des nageoires, les flancs, le **dos**, les **yeux**, les paupières, une **queue**; — aquatique (qui vit dans l'eau), allongé, immobile, recouvert; — se soutient, se meut (mouvoir). — b) des branchies, le **sang** (cent, sans, sent), des œufs, le filet; — au moyen; — muet, muette; — souffrir, périr, éclore.

QUESTIONNAIRE : Qu'est-ce que le poisson ? Comment est son corps ? De quoi est-il recouvert ? Comment sont ses yeux ? Comment se déplace-t-il dans l'eau ? Où sont ses nageoires ? Que possède-t-il encore ? Comment respire-t-il ? Qu'arrive-t-il lorsqu'on le sort de l'eau ? Comment est son sang ? Le poisson a-t-il un cri ? Comment se reproduit-il ? Comment est-ce qu'on le prend ?

VI. RÉCITATION : La pêche à la ligne.

Sous ces saules touffus dont le feuillage sombre
A la fraîcheur de l'eau joint la fraîcheur de l'ombre,
Le pêcheur patient prend son poste sans bruit,
Tient sa ligne tremblante et sur l'onde la suit.
Penché, l'œil immobile, il observe avec joie
Le liège qui s'enfonce et le roseau qui ploie.
Quel imprudent, surpris au piège inattendu,
A l'hameçon fatal demeure suspendu ?

Est-ce la truite agile, ou la carpe dorée,
Ou la perche étalant sa nageoire pourprée,
Ou l'anguille argentée, errant en longs anneaux,
Ou le brochet glouton qui dépeuple les eaux.

DELILLE.

VOCABULAIRE : Des saules **touffus**, un feuillage **sombre**, la fraîcheur de l'eau et de l'ombre, une ligne **tremblante**, un œil immobile, un roseau qui ploie, un **imprudent**, le piège, l'hameçon fatal, une nageoire pourprée, une anguille **argentée**, le brochet **glouton**, de **longs** anneaux.

A. REGAMEY.

ORTHOGRAPHE

Degré intermédiaire.

Les moissonneurs.

A perte de vue, les champs se peuplaient de travailleurs affairés qui fauchaient les blés, liaient les gerbes, chargeaient la récolte sur de lourds chariots. Leurs silhouettes gesticulantes se détachaient sur l'étendue, pareille à un tapis de laine rousse. Rapetissés par l'éloignement, ils avaient l'air de fourmis se hâtant autour de leurs maisons pour emmagasiner leurs récoltes.

Contes lorrains.

EMILE MOSELLY.

VOCABULAIRE. Se peupler, le travailleur, affairé, lier, charger, le chariot, la silhouette, le profil, gesticulant, se détacher, l'étendue, rapetisser, l'éloignement, se hâter, emmagasiner, la récolte, le moissonneur.

Donner l'explication de l'expression : « A perte de vue » et faire trouver, dans la seconde phrase, à quoi se rapporte le mot « pareille ».

Orthographe d'usage : Le champ, le pré, le verger, la prairie, la clairière, la forêt, le pâturage. Char, chariot, charger, charge, charrier, charrette, charriage, charretier, charretée, charroi, charroyer, charroyeur, charrue.

GRAMMAIRE : *Etude du complément direct.* Exemples : « Les travailleurs fauchaient *quoi* ? les blés. » *Les blés* : complément direct. « Les travailleurs liaient *quoi* ? les gerbes, chargeaient *quoi* ? la récolte ». Faire trouver dix propositions contenant chacune un complément direct. Copier la règle suivante : « Le complément direct complète le sens du verbe directement ; il répond à la question *qui* ou *quoi* ».

Permutations. Au singulier : « Sur le champ se voyait un travailleur etc. » Copier la dictée en mettant les verbes au présent de l'indicatif, au passé défini, ou au présent du conditionnel. Conjuguer oralement ces trois propositions : « Je fauche les blés. Je lie les gerbes. Je charge la récolte ».

P. CH.

Degré supérieur

Les bois en automne.

L'automne, c'est, pour les bois, la saison fleurie. Dégagés de leurs lourdes masses, ils montrent plus librement l'essor des troncs et des branches, et les feuilles plus aérées qui leur demeurent prennent toutes les nuances qui avoisinent l'imprécise couleur de la lumière. Tilleuls dorés, ormes pâles, châtaigniers roux,

marronniers de cuivre, chênes de rouille, vergers teints de pourpre, peupliers pareils à des chandeliers d'or, ils font sous les derniers soleils un cortège de féerie. Et l'on s'émerveillerait de joie à les regarder parader, si le moindre souffle de vent qui chante aux oreilles ne contenait la menace de jeter bas ces costumes extravagants. Ainsi la peur et le plaisir se mêlent dans les promenades d'octobre, ou plutôt la peur vient augmenter un plaisir qui ne peut durer.

(*E. Buttet.*)

HENRI BORDEAUX.

Nos amis et nos ennemis.

Parmi les êtres sans nombre qui partagent avec nous la jouissance des produits de notre planète, les uns aiment ce qu'aime l'homme, se nourrissent des mêmes plantes, des mêmes fruits, des mêmes animaux que lui. Ceux-là diminuent donc sa part des richesses de la terre ; ils sont ses ennemis.

D'autres, au contraire, ont des goûts, des appétits tout à fait différents ; ils dévorent ceux qui empiètent sur le domaine de l'homme, qui saccagent les jardins, les vergers, les champs, les prés, les vignes ; ceux-là sont ses amis. De ces auxiliaires les uns sont grands, d'autres sont très petits. L'homme sait-il toujours distinguer ses ennemis ? Non, car bien souvent il poursuit avec acharnement ceux qui, durant toute leur vie, travaillent sans relâche à protéger ses récoltes, tandis qu'il traite avec bonté, avec sollicitude, des êtres qui lui sont nuisibles. Ici encore, l'homme se laisse tromper par les apparences ou dominer par d'injustes préventions. Il proscrit, il persécute, il extermine le crapaud et la taupe, ses amis ; il soigne et vénère la cigogne, son ennemie.

(*Leçons sur les animaux utiles et nuisibles.*)

CH. VOGT.

Ch. Vogt, naturaliste allemand, auteur de célèbres *Leçons sur l'homme*, mort à Genève en 1898, à l'âge de 81 ans.

VOCABULAIRE. L'ennemi, la jouissance, le crapaud, la planète, l'auxiliaire, le goût, l'appétit, la sollicitude, l'apparence, différent, empiéter, saccager, distinguer, proscrire, persécuter, vénérer ; parmi.

GRAMMAIRE. Etude des adjectifs possessifs.

Faire lire la dictée en mettant les verbes au passé défini.

R. B.

LA COMPTABILITÉ A L'ÉCOLE PRIMAIRE

La première règle de l'économie est de tenir ses comptes, et le premier pas qui conduit à la ruine est de les négliger. J.-B. SAY.

I. Sans compter les personnes tenues d'avoir une comptabilité aux termes de l'art. 877 C. O., combien n'en est-il pas à qui cette science est indispensable, apportant l'ordre et la clarté dans leurs affaires, les renseignant constamment sur l'état de leur fortune et de ses variations, leur situation vis-à-vis de tiers, et enfin le résultat de leur activité, c'est-à-dire la rentabilité de leurs entreprises.

Tout le monde a besoin de la comptabilité et nul ne saurait l'ignorer sous peine de compromettre gravement ses intérêts, car la vie économique passant du régime de l'auto-provisionnement à celui du troc, a évolué rapidement vers l'état actuel où l'argent joue un si grand rôle, nécessitant l'emploi d'inscriptions appropriées qu'on nomme comptabilité.

II. La comptabilité est donc indispensable, personne ne le contestera, et son enseignement à l'école primaire s'impose de plus en plus. Mais gardons-nous de toute exagération; n'empêtons pas sur le terrain des écoles professionnelles, il y a sur notre propre sol assez de labeur! L'école n'a pas à former des comptables pour le commerce, l'industrie ou l'administration; cependant il est de son devoir de donner les notions fondamentales que doit posséder chaque citoyen, chaque ménagère.

Quelles sont ces notions? Comment les enseignerons-nous? Telles sont les questions que nous allons essayer de résoudre brièvement.

III. Tout d'abord nous posons en principe que la comptabilité n'est pas une opération mécanique, une copie de modèles où le titre en belle écriture ronde joue le rôle principal. Certes, une belle écriture a sa valeur et l'ordre est de mise partout, mais chaque chose à sa place!

Puis, la comptabilité n'existe pas sans les faits dont elle découle. Suivons donc ces faits pas à pas dans leur développement, et consignons-les ensuite dans les différents registres ou comptes qui leur sont destinés.

L'étude de la comptabilité sera alors plus attrayante et plus profitable, surtout si nous puisions nos exemples dans la réalité et parmi notre entourage.

Nous n'indiquerons dans ce qui va suivre que les données indispensables, nous référant aux observations ci-dessus.

IV. Souvent nos jeunes élèves sont propriétaires ou gérants; celui-ci soigne des lapins pour son propre compte, celui-là s'occupe de la basse-cour, un autre encore cultive un coin de terre qui fait ses délices. Et il en résulte des opérations, achats et ventes, qui se traduisent par des dépenses et des recettes. Faisons donc pour cela des comptes oraux ou écrits, mais très simples dans les premières années scolaires. Cela aura l'avantage de captiver l'attention de nos jeunes auditeurs en les exerçant à saisir une suite d'opérations.

Chaque élève aura à cœur de tenir un compte de sa petite exploitation. Le goût pour la comptabilité sera éveillé, ce sera d'une grande utilité pour l'avenir.

V. Avant d'aborder l'étude de comptes plus compliqués, nous initierons les élèves (degrés moyen et supérieur) aux transactions commerciales et nous apprendrons à connaître ce qu'est une note, une facture; puis continuant dans le même ordre d'idées, nous passerons aux actes usuels et aux effets de commerce. Si nous avons donné à nos explications la clarté et la précision voulues, l'énoncé d'un problème de comptabilité ne sera plus lettre morte, mais les élèves verront se dérouler dans leur imagination féconde les opérations mentionnées et, capables de reconstituer les faits, ils sauront mettre l'ordre désiré dans les écritures comptables.

VI. C'est le moment de dresser des comptes un peu plus difficiles, tels que: recherche du prix de revient; compte d'un champ, d'une vigne; compte avec un ouvrier; compte d'association; compte de caisse d'un particulier, d'une société; inventaires, etc. Ces comptes ont été traités à plusieurs reprises dans l'*Educateur*. Cela nous dispense d'en dire plus long.

VII. L'élève sait maintenant tenir un compte, lui donner la disposition voulue et porter les sommes dans la colonne qui leur est réservée. C'est beaucoup déjà, mais on peut aller plus loin encore en dernière année d'école. Relier les connais-

sances acquises en un tout homogène et aussi complet que possible, apprendre à tenir la comptabilité d'un ménage, d'un petit artisan, d'un paysan ou d'un petit commerçant, telle est la tâche qu'il reste à faire et ce n'est pas exagérer le rôle de l'école populaire que de lui imposer un tel devoir.

Il va sans dire que nous nous en tiendrons à la comptabilité simple, qui répond parfaitement au but que nous nous sommes proposé.

Nous ferons une large place à l'étude du *budget* que doit pouvoir établir toute bonne ménagère.

La comptabilité la plus simple est celle qui consiste à dresser un inventaire à la fin de chaque année et de le comparer à celui de l'année précédente. Nous avons ainsi l'état de notre fortune et le tableau de ses éléments, puis l'augmentation ou la diminution survenue pendant l'exercice écoulé.

Cette comparaison peut se faire par la *Balance d'inventaire* que nous tiendrons sous cette forme :

LIBELLÉ	Inventaire au.....		Inventaire au.....		Augmen- tations	Diminu- tions
	Actif	Passif	Actif	Passif		

Il est plus simple encore d'indiquer les changements de la fortune nette par une note écrite au pied de l'inventaire. Ainsi :

La fortune nette à ce jour est de Fr.

Au 31 décembre 19.. elle s'élevait à »

Il en résulte donc une augmentation ou une diminution de . Fr.

Par le budget nous avons arrêté la liste des recettes et des dépenses à effectuer dans le courant de l'année, nous avons fait preuve de prévoyance dont au moyen de l'inventaire nous constatons les fruits.

Mais nous n'avons pas encore une comptabilité complète, celle-ci ayant pour but de nous renseigner sur :

- 1^o La situation de notre entreprise.
- 2^o Les changements survenus dans notre fortune pendant un temps déterminé.
- 3^o Notre situation vis-à-vis des clients et des fournisseurs.
- 4^o La rentabilité de notre exploitation.

Pour répondre aux quatre conditions ci-dessus, nous emploierons les livres suivants :

1. *Livre des Inventaires.*
2. *Brouillard ou main courante* (carnet de 10 cent.; en supprimer l'emploi toutes les fois que les écritures peuvent être passées directement au livre de Caisse-Journal).
3. *Livre de Caisse-Journal* (c'est le livre principal; nombre de colonnes variable).
4. *Livre des Comptes courants.*

(A suivre.)

J. et P. MEYER.



500 élèves en 4 ans
Les plus beaux succès

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Nyon. — La place de maîtresse de l'école ménagère est au concours.

Fonctions : Enseignement de la cuisine avec comptabilité, de l'hygiène et de l'économie domestique à l'Ecole supérieure.

Traitements : fr. 1500 par an, pour toutes choses.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1^{er} service, jusqu'au 10 octobre 1913, à 10 heures du soir.

Dans sa séance du 24 septembre 1913, le Conseil d'Etat a nommé à titre provisoire et pour une année, M. Auguste Vautier, licencié ès lettres classiques de l'Université de Lausanne, en qualité de maître de latin, de grec et de français, au collège mixte d'Aubonne.

Gymnase Classique cantonal Baccalauréat ès-lettres (2^{me} session.)

Inscription des candidats : Lundi 6 octobre, à 4 heures.

Jeune fille sérieuse (20 ans) cherche place dans école enfantine pour aider et apprendre, si possible au pair.

S'adresser à Mme Morel, librairie, Bulle.

Maître de français

et de branches commerciales
est cherché par institut de
jeunes gens de la Suisse fran-
çaise. Position bien rémunérée et d'avenir pour homme sérieux, énergique, capa-
ble, cas échéant, de prendre la direction. Entrée de suite ou époque à convenir.

Offres avec références, certificats, prétentions, etc., sous H 2764 N, à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

ON CHERCHE

au bord du lac Léman, pour un jeune homme, une bonne pension pour plusieurs mois ; de préférence chez un instituteur, où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française.

Adresser les offres avec prix sous chiffres H. 1707 U. à Haasenstein & Vogler, Biel.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Meubles à transformations

Anc. Maison A. MAUCHAIN

Jules RAPPA Succ.

GENÈVE, 2, place Métropole. — LAUSANNE, 18, rue du Midi.

7 médailles d'or, les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire dans les dernières expositions nationales et internationales.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.
Nombreuses attestations à disposition.
Demandez le Catalogue général, franco.



Des modèles sont prêtés gratuitement pour être mis à l'essai dans les écoles.
La fabrication peut se faire dans toute localité, s'entendre avec la maison.

Tableaux d'ardoise artificielle Eternit en couleur grise, brune, verte noire etc., etc.

Envoi d'échantillons gratis.

Tables d'école à 2 places, fer forgé, s'adaptant à toutes les tailles.
fr. 35.— et 42,50 sur bases bois.

40 000 pupitres Mauchain sont en usage dans les Ecoles de la Suisse Romande.

Installation sur bases fer à rouleaux permettant le nettoyage complet des planchers des classes.

Coffres-forts Epargne : Fix breveté. Porte-cartes géographiques.

Demandez le Catalogue général gratis et franco.

Les Machines à coudre

SINGER

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER
viennent de remporter une NOUVELLE VICTOIRE
en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911 DEUX GRANDS PRIX

(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de

PARIS 1878-1889-1900	St-LOUIS E. U. A. 1904	MILAN 1906	BRUXELLES 1910
---------------------------------------	---	-----------------------------	---------------------------------

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre

TOUT

CE QUI
CONCERNE LA

MUSIQUE

: sous toutes ses formes :

avec le plus grand choix

— et aux prix les plus modérés —

TOUTES les meilleures marques, les plus réputées, de
PIANOS ET HARMONIUMS

Pianos mécaniques et électriques
 automatiques

Phonolas - Pianos et Orchestrions

INSTRUMENTS

EN TOUS GENRES

avec tous leurs accessoires

Gramophones et Disques

Les meilleures **CORDES**, car toujours fraîches

: **Bibliothèque de Littérature musicale** :

Une Collection sans pareille de **Pièces de Théâtre**, etc., etc.

Musique de tous pays et toutes les **Partitions d'Opéras**

Partitions d'orchestre en format de poche

— **Rouleauthèque pour le PHONOLA** —

GRAND ABONNEMENT A LA MUSIQUE

 **Le plus grand choix de CHŒURS existant** 

Vous trouverez tout cela chez

FŒTISCH FRÈRES

(S. A.)

— A LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY : —

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLIX^e ANNÉE. — No 41.



LAUSANNE — 11 Octobre 1913.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REQUIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



EDITION „ATAR”, GENÈVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 41 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz,		
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)		0.70
» livre du maître		1.—
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)		0.90
» livre du maître		1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)		1.20
» livre du maître		1.80
Calcul mental		1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé		1.50
Solutions de géométrie		0.50
Livre de lecture, par A. Charrey, 3^{me} édition. Degré inférieur		1.50
Livre de lecture, par A. Gavard. Degré moyen		1.50
Livre de lecture, par MM. Mercier et Marti. Degré supérieur		3.—
Premières leçons d'allemand, par A. Lescaze		0.75
Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze,		
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.		1.50
Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze,		
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition		3.—
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,		
par A. Lescaze, 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition		1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache,		
par A. Lescaze, 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition		1.50
Lehr-und Lesebuch, par A. Lescaze, 3^{me} partie, 3^{me} édition		1.50
Notions élémentaires d'instruction civique, par M. Duchosal.		
Edition complète		0.60
— réduite		0.45
Leçons et récits d'histoire suisse, par A. Schütz.		
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné		2.—
Premiers éléments d'histoire naturelle, par E. Pittard, prof.		
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte		2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique, par J. Denis.		
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié		2.—
Manuel du petit solfège, par J.-A. Clift		0.95
Parlons français, par W. Plud'hun. 16^{me} mille		1.—
Comment prononcer le français, par W. Plud'hun		0.50
Histoire sainte, par A. Thomas		0.65
Pourquoi pas? essayons, par F. Guillermet. Manuel antialcoolique.		
Broché		1.50
Relié		2.75
Les fables de La Fontaine, par A. Malsch. Edition annotée, cartonné		1.50
Notions de sciences physiques, par M. Juge, cartonné		2.90
Leçons de physique, 1^{er} livre, M. Juge. Pesanteur et chaleur,		2.—
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,		2.50
Leçons d'histoire naturelle,		2.25
» de chimie,		2.50
Pour les tout petits, par H. Estienne.		
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné		2.—
Manuel d'instruction civique, par H. Elzingre, prof.		
II ^{me} partie, Autorités fédérales		2.—

A. BRELAZ

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8
offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille
aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne	100 cm.	fr. 0,90
Flanelle cretonne.	80 "	" 1,75
Drap gris, qual. extra, large	130 "	" 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

10 % au corps enseignant.

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

MAISON MODELE

Maier & Chapuis

Rue du Pont -- LAUSANNE

Nous offrons toujours

LE PLUS BEAU CHOIX

en

VÊTEMENTS

HOMMES & ENFANTS

Prix en chiffres connus.

10 | 0 à 30 jours
| aux membres
| de la
0 S.P.V.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DE LA SUISSE

Edition de poche la plus complète, la plus commode, la plus utile, la meilleur marché, contenant les noms de toutes les communes, villages, hameaux, etc., avec l'indication de l'altitude, du chiffre de la population, de la langue, de la confession et des stations de chemins de fer, téléphone et télégraphe.

La matière considérable contenue dans cette utile publication est la même, sous une forme intelligemment abrégée, que celle d'ouvrages beaucoup plus volumineux et beaucoup plus chers.

1 volume petit in-16, relié toile souple, fr. 2.—

Demi-page spécimen du Dictionnaire

SEMPIONE

Sempione (Simplon), Brigue, *Valais*.
Semsales, Veveyse, *Fribourg*, 876 m. 926 h. cath. fr. G.T.t.
Senago, ham. Pazzalo, *Tessin*.
Senarcens, Cossonay, *Vaud*, 588 m. 209 h. prot. fr. t.
Sendy (Sendier), Le Châtelard, *Vaud*, G.
Senèdes, Sarine, *Fribourg*, 758 m. 91 h. cath. fr.
Seng (Im), ham. Balen, *Valais*.
Sengg (In der), ham. Iseltwald, *Berne*.
Sengg, mais. Lauterbrunnen, *Berne*.
Senggelen, ham. Wetzikon, *Zurich*.
Senggen (Hinter, Vorder), ham. Eggiwil, *Berne*.
Sennegg, mais. Innerthal, *Schwyz*.
Sennenberg, ham. Wald, *Zurich*.
Sennenloch, Döttingen, *Argovie*.
Sennweid, mais. Roggwil, *Berne*.
Sennhaus, ham. Wädenswil, *Zurich*.
Sennhaus, ham. Dagmersellen, *Lucerne*.
Sennhöfli, mais. Neuenkirch, *Lucerne*.
Sennhof, vill. Rothrist, *Argovie*.
Sennhof, ham. Russikon, *Zurich*.
Sennhof, ham. Elgg, *Zurich*.
Sennhof, vill. Seen, *Zurich*, G.t.

SÉVAZ

Seon, Lenzburg, *Argovie*, 448 m. 2046 h. prot. all. G.T.t.
Sépey, ham. Vulliens, *Vaud*.
Sépey (Le), vill. Ormont-Dessous, *Vaud*, G.T.t.
Sépey, chal. Evolène, *Valais*.
Séprais, vill. Boécourt, *Berne*, t.
Sept-Fontaines, Bercher, *Vaud*.
Serapiana, Remüs, *Grisons*.
Serbache, quart. La Roche, *Fribourg*.
Seren (Bettis), mais. Amden, *St-Gall*.
Sergey, Orbe, *Vaud*, 615 m. 110 h. prot. fr. t.
Sergnement ou Cergnement, chal. Gryon, *Vaud*.
Sergnati ou Cergnat, ham. Ormont-Dessous, *Vaud*.
Sergnieux (Le), ham. Martigny-Combe, *Valais*.
Serix (colonie), école agric. et prof. Palézieux, *Vaud*.
Serin, chal. Ayent, *Valais*.
Sermuz, ham. Gressy, *Vaud*.
Sernanty, Ormont-Dessus, *Vaud*.
Serneus, vill. Klosters-Serneus, *Grisons*.
Serneus (Bad), bains sulfureux, Klosters, *Grisons*.
Serneus-Mezzaselva, Klosters, *Grisons*, G.

Les noms de communes sont imprimés en caractères **gras**, suivis du nom du district, du *canton*; de l'altitude, du chiffre de population, de la religion et de la langue dominantes.

Les noms de villages, hameaux, groupes de maisons, établissements de toute sorte sont suivis du nom de la commune dont ils dépendent et du nom du *canton*.

Les lettres *G. D. T. t.* accompagnent les noms de localités où l'on peut accéder par un moyen public de locomotion, ou avec lesquelles on peut correspondre à l'aide d'un bureau public de télégraphe ou de téléphone.

Demandez le prospectus spécial dans toutes les librairies.